

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 19 juin 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

Procès-verbal



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-262

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié, en retirant le point suivant :

10.3 – Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2018-565 modifiant le Règlement n° 510-85 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques émis du 11 mai au 7 juin 2018 pour un montant de 14 468 748,75 \$;
- La liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 mai 2018, pour un montant de 474 802,48 \$;
- La liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 mai 2018, pour un montant de 429 498,84 \$;
- La liste des dépenses par approbateurs du 11 mai au 7 juin 2018, pour un montant de 1 610 852,41 \$.



DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 16 AVRIL 2018

Le greffier dépose le procès-verbal de correction du *Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro 1320-2001*.



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 6 JUIN 2018



2018-263

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 6 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin et celui de la séance extraordinaire du 6 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 6 JUIN 2018 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 6 juin 2018.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 JUIN 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2018.



2018-264

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 JUIN 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-370** Adjudication du contrat pour la fourniture de filtration pour les véhicules du parc véhiculaire (Appel d'offres public 51897)
- APO2018-401** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Service d'ingénierie pour la définition, la conception et la réalisation de projets de nature industrielle (Appel d'offres public 51980)
- DE2018-092** Avenant à l'entente intervenue le 30 avril 2014 entre la Ville de Québec et *Zone accès public Québec* afin de modifier la date de fin de projet et la date de la réclamation du versement final
- DE2018-096** Entente entre la Ville de Québec et *Systèmes Pavemetrics inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Test et démonstration d'un système 3D permettant l'auscultation automatisée des trottoirs*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2018 (suite)

- DE2018-125** Recondution du mandat des membres du *Comité d'analyse et de recommandation* pour l'octroi de financement par le *Fonds local d'investissement*
- IN2018-011** Entente de collaboration entre le gouvernement du Québec et la Ville de Québec, relative aux travaux de reconstruction des réseaux souterrains et des infrastructures routières appartenant à la Ville de Québec, dans le cadre du projet d'élargissement des autoroutes Henri-IV (A-73 et A-573) et Félix-Leclerc (A-40), (PST120321)
- TM2018-100** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Henri-Bourrassa – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AP2018-246** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de munitions de pratique et de service – 2018 à 2020 – Lot 1 (Appel d'offres public 51934)
- AP2018-431** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de camions légers et fourgons à long terme (Appel d'offres public 51886)
- DE2018-116** Approbation des modifications apportées aux livrables 2018 à l'annexe XIII de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019*
- DE2018-117** Bail entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Dominion Corset*, relatif à la location d'espaces de bureaux au 295, boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DG2018-036** Approbation du *Plan stratégique 2018-2027 du Réseau de transport de la Capitale* et du programme de ses immobilisation pour les exercices financiers 2018 à 2027
- TE2018-010** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et de fosses scellée
- TM2018-028** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 18^e Rue, quartier Maizerets – Arrondissement de La Cité-Limoilou
- A3MR2018-007** Appropriation de 18 000 \$ à même le fonds général d'agglomération
- PA2018-071** Adoption du projet de *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de terminus d'autobus et d'un stationnement incitatif sur les lots numéros 3 859 789 et 5 798 447 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1199
- TI2018-004** *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1160
- PA2018-059** *Règlement de l'agglomération abrogeant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés*, R.A.V.Q. 1197
- PA2018-057** *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1200
- PA2018-060** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire instaurant des marges de recul à l'axe applicables aux lots situés en bordure d'un corridor structurant des transports en commun*, R.A.V.Q. 1204

DE donner au conseiller, Raynald Brulotte, l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**PROPOSITIONS****2018-265****CONSEIL – DÉNOMINATION D'UN PARC – LOT 2 814 132**

CONSIDÉRANT le rôle que les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ont joué à Saint-Augustin-de-Desmaures.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE dénommer « Parc des Augustines » le parc municipal situé sur le lot 2 814 132 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**2018-266****CONSEIL – AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE LE RUCHER**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Le Rucher, situé dans notre Ville, est en campagne de financement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ au Centre Le Rucher;

QUE les fonds nécessaires soient puisés dans le poste budgétaire 02-110-00-970.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

**2018-267****TRÉSORERIE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 749 800 \$**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 749 800 \$ qui sera réalisé le 3 juillet 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
REGVSAD-2011-269	678 700 \$
REGVSAD-2012-309	232 800 \$
REGVSAD-2012-329	588 300 \$
2017-518	250 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le *Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2017-518*, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire payer plus rapidement le solde des règlements *REGVSAD-2011-263* et *REGVSAD-2011-300* en effectuant un paiement comptant de 698 400,00 \$ et de 502 800,00 \$ respectivement sur ces règlements en puisant les fonds nécessaires à même la réserve de surplus affecté au remboursement de la dette de la Ville.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 3 juillet 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la Trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	292 000 \$	
2020.	300 000 \$	
2021.	310 000 \$	
2022.	319 000 \$	
2023.	329 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	199 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le *Règlement d'emprunt n° 2017-518* soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE les paiements comptant de 698 400,00 \$ pour le *REGVSAD-2011-263* et de 502 800,00 \$ pour le *REGVSAD-2011-300* soient effectués;

QUE les fonds soient puisés à même la réserve de surplus affecté au remboursement de la dette de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-268

TRÉSORERIE – REDDITION DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe B joint au mémoire, ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution;

QUE les réaménagements budgétaires proposés et déposés en annexe A de ce mémoire soient effectués et que le règlement d'emprunt soit fermé;

QUE le montant de la dépense du *Règlement n° REGVSAD-2011-300* soit réduit à 4 700 061,35 \$;

QUE le montant de l'emprunt du *Règlement n° REGVSAD-2011-300* soit réduit à 4 807 345,00 \$;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire, de 388 655,00 \$, mentionné à l'annexe B;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), le solde disponible du règlement d'emprunt fermé identifié à l'annexe soit réservé pour le service de la dette pour le remboursement du capital et des intérêts annuels.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-269

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-270

GREFFE – MAINLEVÉE – CLAUSES RÉÉSOLUTOIRES ET DE PRÉEMPTIONS – LOT 5 545 234 – GERMAIN CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le greffier ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville un acte de mainlevée totale par laquelle la Ville consent à la radiation des clauses de droits résolutoires et droits de préemption à l'acte de vente, reçu devant M^e Simon Laquerre, le 17 mars 2017 et publié au bureau de la publicité foncière de Portneuf, le 21 mars 2017, sous le numéro 22 958 716.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-271

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – LOCATION D'ESPACES À LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS POUR 2018-2019 POUR LE SERVICE DE GARDE DANS LES LOCAUX DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE conclure avec la Commission scolaire des Découvreurs, l'entente de location des espaces pour le service de garde au centre sociorécréatif les Bocages pour l'année scolaire 2018-2019, le tout, tel que proposé à l'annexe 4 de l'entente jointe au mémoire;

D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-272

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE – FÊTE DES AÎNÉS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale pour l'organisation de la Fête des aînés 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-273

TRAVAUX PUBLICS – ACHATS DE LAMPADAIRES DES RUES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'ordonner l'achat et le remplacement des lampadaires de rue, pour un montant de 200 000 \$ taxes incluses, comme détaillé à l'estimation de Mme Marie-Joëlle Gosselin en date du 4 juin 2018, dont copie est annexée à la résolution;

QUE les fonds soient puisés dans la réserve financière pour l'entretien, l'amélioration et la construction d'infrastructure de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures établie par le *Règlement n° 2017-537*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-274

URBANISME – DÉMOLITION – 170, RANG DES MINES

CONSIDÉRANT qu'une déclaration d'exercice d'un droit a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et que le projet ne pourrait pas avoir lieu sans l'obtention d'une réponse positive de la Commission;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 30 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 170, rang des Mines, lot 3 056 253, visant la démolition de la résidence vieillissante et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec logement d'appoint avec les documents suivants:

- Plan d'architecture de Service de Plans Sylvie Belleau, clients Fiset-Roberge, daté du 24 mai 2018 ;
- Plan d'implantation de Élizabéth Génois, A.-G., minute 15697v2 datée du 3 avril 2018 ;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 170, rang des Mines, lot 3 056 253 à la condition d'obtenir la reconnaissance d'un droit par la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de reconstruire le bâtiment principal et d'ajouter un logement d'appoint.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-275

URBANISME – DÉMOLITION – 4925, RUE PIERRE-GEORGES-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Ville a modifié son *Règlement de zonage n° 480-85* en 2017 afin d'autoriser la construction de deux résidences unifamiliales isolées sur cet immeuble à lotir en deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 30 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le programme de réutilisation du sol vise un des deux nouveaux lots projetés, soit le lot 6 204 872. Le second lot ne faisant pas l'objet d'une demande de construction à court terme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 4925, rue Pierre-Georges Roy, lot 2 813 181, visant la démolition de l'habitation communautaire et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

Le tout accepté avec les documents suivants :

- Plan d'architecture par Construction Beaubois, clients Parent et Boiteau, daté du 14 mai 2018;
- Plan d'implantation par Michel Bédard, arpenteur-géomètre., minute 11 600, daté du 7 mai 2018;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation sans autre condition que le programme de réutilisation du sol pour la démolition du bâtiment principal au 4925, rue Pierre-Georges-Roy, lot 2 813 181.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-276

URBANISME – DÉMOLITION – 281, ROUTE 138

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 6 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 281, Route 138, lot 6 251 515, visant la démolition de l'habitation bifamiliale et la construction d'une habitation multifamiliale de 12 logements.

Le tout accepté avec les documents suivants:

- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Patrice Harvey, architecte, projet « bâtiment commercial St-Augustin », révision 2, daté du 19 juin 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, daté du 16 avril 2018.

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation sans autre condition que le programme de réutilisation du sol pour la démolition du bâtiment principal au 281, Route 138, lot 6 251 515.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-277

URBANISME – PIIA – 281, ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la Plan d'intégration et d'implantation architectural comme déposé pour le 281, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 251 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un immeuble multifamilial de douze (12) logements et l'aménagement du terrain.

Le tout selon les plans suivants :

- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Patrice Harvey, architecte, projet « bâtiment commercial St-Augustin », révision 2, daté du 19 juin 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, daté du 16 avril 2018.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches, Jean Simard, Yannick LeBrasseur et Jonathan Palmaerts

A voté contre : M. Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-278

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 281, ROUTE 138

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 281, Route 138.

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 281, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 6 251 515 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un immeuble multifamilial de douze (12) logements avec une hauteur maximale de 9,6 m au lieu de 9,0 m maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage 480-85*.

Le tout selon les plans suivant:

- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par Patrice Harvey, architecte, projet « bâtiment commercial St-Augustin », révision 2, daté du 19 juin 2018;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1554, daté du 16 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-279

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 203, RUE PIERRE-COUTURE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 203, rue Pierre-Couture.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'apparaît pas comme étant « mineure »;

CONSIDÉRANT l'absence d'un préjudice sérieux envers le propriétaire;

CONSIDÉRANT le risque d'entraînement que pourrait occasionner l'acceptation d'une telle demande.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 203, rue Pierre-Couture, connu et désigné comme étant le lot 4 150 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un garage attaché à la résidence avec une marge latérale gauche à 0,9 m au lieu de 1,5 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage no 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan projet d'implantation, préparé par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1566, daté du 27 avril 2018;
- Plan du garage par le propriétaire accompagnant la demande de permis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-280

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 240, RUE DE SYDNEY

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 240, rue de Sydney.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'apparaît pas comme étant « mineure »;

CONSIDÉRANT l'absence d'un préjudice sérieux envers le propriétaire;

CONSIDÉRANT le risque d'entraînement que pourrait occasionner l'acceptation d'une telle demande.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE refuser la demande de dérogation mineure pour le 240, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 5 906 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal. L'aire de stationnement aurait une marge de recul avant de 1,52 m au lieu de 8,0 m comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon le document suivant :

- Plan projet d'implantation, préparé par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, minute 611, daté du 30 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-281

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis*.

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-282

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-559 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE REMPLACER LE RÉGIME DE DROITS ACQUIS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2018-559 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de remplacer le régime de droits acquis*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-283

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-567 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1320 RÈGLEMENT D'EMPRUNT / AQUEDUC / SECTION OUEST DU CHEMIN DU ROY ET LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2008-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 2001-1320

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-567 modifiant le Règlement 2001-1320 Règlement d'emprunt / aqueduc / section ouest du chemin du Roy et le Règlement n° REGVSAD-2008-113 modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro 2001-1320*.

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-284

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS D'APPOINT SOUS CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-550 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les logements d'appoint sous conditions*.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-285

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-554 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 482-85 AFIN D'ÉTABLIR CERTAINES NORMES MINIMALES VISANT LES LOGEMENTS D'APPOINT

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-554 modifiant le Règlement de construction n° 482-85 afin d'établir certaines normes minimales visant les logements d'appoint.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-286

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-563 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2018-543 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-563 modifiant le Règlement n° 2018-543 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2018.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

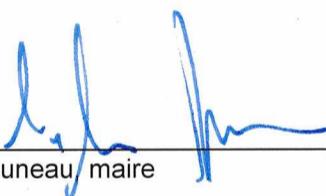


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 54.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier